

## Marchés publics de travaux Procédures adaptées de + 90 000 €



### Guy Petit architectes Doullens

Appel à concurrence d'entreprises bâtiment  
Procédure adaptée

#### COMMUNE DE HEILLY

- 1- Pouvoir adjudicateur : la commune de HEILLY.  
2- Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE.

Consistance 1ère tranche :

- Travaux urgents, mise en sécurité. Travaux d'installation préalable, mise en chantier et mesures de sécurité collective s.p.s.
- Remise en état des parties défailtantes : reprises en sous-œuvre de charpente, reprises de corniches, de voûte et divers travaux connexes.
- Options, dont réseau pluvial enterré, appuis glacis, voûte neuve et divers.

Marchés de travaux par lots séparés :

02.A - GROS-ŒUVRE - PIERRE DE TAILLE - lot principal.

Petits démontages, métallerie - ferrures et divers.

Installations collectives s.p.s., échafaudages lourds.

02.B - GROS-ŒUVRE hors pierre de taille, VRD (lot optionnel)

Terrassements, canalisations et divers.

03.A - CHARPENTE bois, compléments sur désordres et parties gravement défailtantes, et traitements et divers.

Installations collectives et spécifiques s.p.s.

05. - COUVERTURE - zinguerie et divers. Déposes et reprises partielles pour travaux.

Installations collectives et spécifiques s.p.s., échafaudages légers.

06.A - PLÂTRERIE - plaquiste, plafonnage et divers.

Installations collectives et spécifiques s.p.s., échafaudages légers.

07.A - ELECTRICITE courants forts et divers.

Installations collectives et spécifiques s.p.s., Mise en sécurité du chantier.

08.A - PLOMBERIE - SANITAIRES et divers.

Installations collectives et spécifiques s.p.s.

12. - PEINTURE, Traitements, nettoyage et finitions diverses.

3- PROCEDURE ADAPTEE de PASSATION DES MARCHES :

Suivant art. 26.II, 5e alinéa, art. 28 du code des marchés publics / décret du 01.08.2006, modifié par décrets dont 2011-1000 du 25 août 2011.

4- CRITERES DE SELECTION PAR LOT : - choix de l'offre : suivant 53 du CMP et selon appréciation hiérarchisée : de la valeur technique de l'offre et/ou du coût d'exploitation (15%), de ses performances (15%), de ses délais (15%), de ses qualités (15%), des possibilités de service après-vente et d'assistance technique (15%), du prix remis (25%).

A FOURNIR : toutes pièces administratives en français ou traduits signées suivant les articles 44 à 47 du CMP, décret du 01.08.2006, modifié par décrets dont 2011-1000 du 25 août 2011 et R 324-4 du code du travail, dont :

Art. 43, 44 et 45 du CMP : avec l'OFFRE, joindre au moins :

- 01 lettre de candidature avec lot(s) souhaité(s)

- Copie de tous jugements s'il est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner (art. 43) et :

1) - Renseignements sur vos capacités professionnelles, techniques et financières, compris sous-traitants éventuels, documents originaux, pouvoirs justifiant l'habilitation de la personne à engager l'entreprise,

2) - Attestations d'assurances légales valides (RC et décennale).

3) - Justifier par attestations ou déclaration sur l'honneur, datée et signée, que le candidat :

a) a satisfait aux obligations fiscales et sociales

b) n'a pas fait l'objet les cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125,1 et L.125-3 du Code du travail.

Art. 46 du CMP : pour MARCHÉ seront à fournir :

- DC 1 par candidat, DC 2, Noti 1, attestations d'assurances valides ( RC et décennale), liasse fiscale 3666 et attestations - certificats des obligations sociales et fiscales du pays dont : URSSAF ou Noti 2, ASSEDEC, Caisse Congés payés, Retraite, Prévoyance, article R324.4 ou R324.7 du code du travail et tous les 06 mois.

5- OFFRES en MAIRIE : mardi 28 janvier 2014 avant 16 heures.

Recommandé spouhaitable, ou contre reçu.

6- UNITE MONETAIRE : l'euro.

7- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Mairie d'HEILLY

Place du Général de Gaulle - 80800 HEILLY

Tél : 03.22.40.67.41 - permanences mardi et jeudi

Retrait des DOSSIERS de CONSULTATION et RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

GUY PETIT s.a.s Architectes d.p.l.g

BP 60001 - 80600 DOULLENS

Tél : 03.22.77.16.44 - Fax : 03.22.77.25.54

Fermé du 28.12 au 05.01.2014

Dossiers de consultation établis sur support papier, remis sur demande écrite au cabinet et contre paiement des frais de reprographie-manipulation, conformément à l'Art. 41 du CMP, à savoir : 164.00€ HT l'exemplaire, (TVA 19.6% en sus, sous réserve des changements ultérieurs), par chèque à l'ordre de s.a.s GUY PETIT s.a.s

(et contre fourniture timbres pour frais d'affranchissement : 6.70€ en timbres).

8- Date d'envoi appel : le 09.12.2013

Etabli le 05.12.2013  
Pour le pouvoir adjudicateur,  
Le Maire, M. Bernard MARCILLE